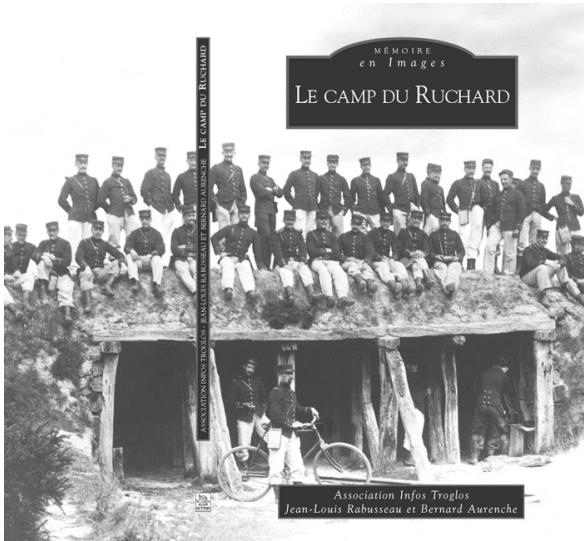


# INFOS TROGLOS

Numéro  
40



La citation du trimestre :

*« Écouter les autres est encore la meilleure façon d'entendre ce qu'ils disent. »*

**Pierre DAC**



## SOMMAIRE

Un lieu de commerce, tous services ou presque _____	p 2
Comment se déroulent les élections municipales _____	p 3
Compagnie Extravagance _____	p 5
Spectacle « Les Droits des Hommes Courbés » _____	p 5
Accueil des enfants pendant les vacances _____	p 5
Agenda des manifestations _____	p 6
Lignes de Vie de Méлина ROY _____	p 6

# UN LIEU DE COMMERCE, TOUS SERVICES OU PRESQUE...

Le 1<sup>er</sup> mars 2007, Franck GALLÉ ouvrait le nouveau Vival à Villaines. Voici les services qu'il propose, pour notre bonheur à tous :

## Depuis 6 mois ou plus

- Un rayon poisson tous les vendredis
- Un rayon traiteur tous les jours : charcuterie, plats cuisinés, salades composées
- Des brioches feuilletées tous les samedis et dimanches
- Un rayon Presse offrant un choix de magazines variés et un panneau Presse sur la vitrine
- Un dépôt de gaz : Primagaz, Antargaz et Butagaz de 6 ou 13 kilos
- Un développement de photos numériques : il vous suffit d'apporter votre appareil, et Franck se fait un plaisir de vous guider dans l'impression sur papier
- La vente de cartes téléphoniques Orange, SFR, Bouygues pour portables
- Pour les détenteurs d'une carte du Crédit Agricole, la possibilité de retraits

Et tous les jours, le dépôt de pain : si vous voulez être sûr d'en avoir le soir, il vous suffit de le réserver le matin...

## A partir du 15 mars

- Un rayon plants de légumes et de fleurs : vous les commandez en début de semaine et serez livrés en fin de semaine (pour les grosses quantités), ou vous venez les choisir sur place, en face de l'épicerie
- Un coin terrasse, à côté du rayon légumes et fleurs, en guise de lieu de rencontre, d'échange, de discussion, de convivialité, puisque vous pourrez aussi vous installer et consommer un Orangina ou un Coca vendus en canette au rayon épicerie
- Une vitrine de glaces à emporter, ou à consommer sur place

Une rôtissoire à poulets (produits par Brigitte BASTARD) les samedis et dimanches.

## A partir du 1er avril

L'embauche d'une salariée à mi-temps permettra d'assurer l'ouverture du magasin en journée continue, de 7h00 à 20h00. Pendant la saison estivale, le magasin sera même ouvert le dimanche après-midi.



# COMMENT SE DÉROULENT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DANS UN VILLAGE DE MOINS DE 2 500 HABITANTS ?

## *Pourquoi allons-nous voter les 9 et 16 mars prochains ?*

Nous devons renouveler la composition du conseil municipal de notre commune. Ce renouvellement s'effectue tous les 6 ans. Le mandat qui se termine a duré 7 ans, exceptionnellement, du fait du report des élections locales d'un an, afin d'éviter le cumul avec les élections nationales sur 2007.

Le conseil municipal est composé de **15 membres** (nombre défini par le Code Général des collectivités territoriales, en fonction du nombre d'habitants).

Villaines-les-Rochers relève du mode de scrutin des « **communes de moins de 3 500 habitants** ». La présentation des candidats fait l'objet de dispositions particulières applicables dans les « **communes de moins de 2 500 habitants** ».

Le **scrutin est direct, majoritaire, secret** (sous enveloppe) **et à 2 tours**.

## *Qui peut voter ?*

Sont électeurs :

- Les Françaises et Français, âgés de **18 ans révolus**, jouissant de leurs droits civils et politiques, n'entrant dans aucun des cas d'incapacité prévus par la loi, inscrits sur la liste électorale de la commune où ils habitent ou inscrits au rôle d'une des contributions directes de cette commune.
- Les ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne, remplissant les conditions légales pour être inscrits sur la liste électorale complémentaire de la commune.

Le nombre d'inscrits sur la liste électorale de Villaines les Rochers, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, est de 695.

## *Comment être candidat ?*

Pour être candidat, il suffit d'avoir la qualité d'électeur de la commune où l'on se présente ou bien être inscrit au rôle d'une des contributions directes au 1<sup>er</sup> Janvier 2008, ou justifier devoir y être inscrit à cette date. Aucun dépôt de déclaration de candidature n'est obligatoire.

Les candidatures isolées sont autorisées (une en 1983 et deux en 1995 à Villaines).

Il n'y a pas d'obligation de présenter une liste complète (liste de 10 en 2001).

Une personne non candidate au premier tour, peut se présenter au second tour.

Une personne non candidate peut être élue, le dépôt de candidature n'étant pas obligatoire.

La parité hommes/femmes n'est pas imposée par la loi du 6 juin 2000 dans les communes de moins de 3 500 habitants.

## *En quoi consiste la propagande officielle ?*

Les affichages officiels sont limités à 2 affiches et à 2 affichettes. Des emplacements spéciaux sont prévus à cet effet. Le bulletin de vote a un format maximum, fonction du nombre de noms. Il sera mis à disposition dans les bureaux de vote, le jour du scrutin. Le jour du scrutin, aucune distribution n'est autorisée.

## ***Comment voter ?***

Le **panachage**, c'est-à-dire, la radiation ou le rajout de noms sur les listes, est autorisé.

Un bulletin peut comporter plus ou moins de 15 noms, mais s'il comporte plus de 15 noms, seuls les 15 premiers seront retenus, dans l'ordre de présentation.

Une enveloppe peut contenir plusieurs bulletins mais si elle contient plus de 15 noms sur différentes listes, le vote sera considéré comme nul.

On peut composer son propre bulletin, s'il ne comporte pas de signe de reconnaissance.

L'ordre de présentation des candidats sur une liste ne préjuge en rien de la désignation du maire, ni de ses adjoints.

Le **vote par procuration** est possible, en cas d'empêchement réel (maladie, absence professionnelle, etc.). Il suffit d'en faire la demande auprès de la gendarmerie, dès que possible.

Le **bureau de vote est ouvert de 8h00 à 18h00**.

## ***Comment se déroule le dépouillement ?***

Un **bulletin** est une liste de noms (ou peut contenir un seul nom). Un **suffrage**, ou une voix, est un nom cité sur un bulletin. Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

Sur les **695 inscrits**, le nombre de votants de Villaines représente le nombre d'enveloppes déposées dans l'urne. Le nombre de suffrages exprimés représente le nombre de bulletins non nuls.

Le **premier tour** se fait à la **majorité absolue**. Un candidat est donc élu au premier tour, s'il obtient au moins autant de voix que la moitié des suffrages exprimés + 1, à condition que ce nombre de voix soit au moins égal au quart du nombre d'électeurs inscrits.

S'il reste des sièges à pourvoir, un second tour à la majorité relative, est nécessaire.

Au **second tour**, les candidats ayant eu des voix, sont classés dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus. Sont alors déclarés élus, les premiers de cette liste complétant le nombre des élus du premier tour jusqu'à 15. Si un arbitrage est nécessaire entre 2 candidats ayant le même nombre de voix, le plus âgé l'emporte.

Toute réclamation doit être enregistrée dans les 5 jours suivant l'élection.

En 2001, le nombre d'inscrits étaient de 668. Il a donc augmenté de 27. Le pourcentage de votants était autour de 73% (équivalent lors des élections précédentes). Le nombre de bulletins nuls était de l'ordre de 20, soit environ 4% des exprimés. 25 personnes étaient candidates.

## ***Comment se déroule l'élection du conseil municipal ?***

Le nouveau conseil municipal, au complet, doit ensuite se réunir pour procéder à l'élection du maire et de ses adjoints (3 à Villaines, depuis 1995).

La désignation des délégués du conseil municipal, dans les différentes instances intercommunales, intervient lors d'une séance ultérieure.

Les **élections cantonales** ont également lieu aux mêmes dates. Le renouvellement du Conseil Général se fait par moitié tous les 3 ans. 18 cantons sont concernés en 2008, mais pas celui d'Azay-le-Rideau. Notre canton a voté en 2004 (délai de 4 ans du fait du report des élections locales d'un an).

*Article validé par le Secrétariat de Mairie de Villaines-les-Rochers  
Comité de Rédaction.*

## COMPAGNIE EXTRAVAQUE

Les Zogust vont (enfin !!!) se produire avec leur spectacle :

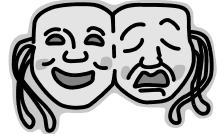
« **Morceaux choisis : saignant, bleu ou à point ?** »

- le vendredi 29 février à 20 h 30 à Villaines les Rochers - salle du Club des Jeunes (entrée de 5 à 8 €)
- le mardi 4 mars à 20 h 30 au Théâtre de la Fuye - Quartier Velpeau à Tours (entrée 5 €)

Il est prévu des extraits remaniés des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> spectacles des Zogust, ainsi que quelques nouveautés...

Humour noir et nez rouge au menu...

Théâtre clownesque pour tous à partir de 7 ans.



## LES DROITS DES HOMMES COURBÉS

**Théâtre : texte et mise en scène de Romain Bouteille, avec Romain Bouteille,**  
*organisé dans le cadre des actions culturelles de la Région Centre, du Conseil Général  
et de la Communauté de Communes*

**Samedi 22 mars 2008**

à la salle polyvalente de Villaines-les-Rochers à 20 h 30  
pour 10 €

On ne présente plus Romain Bouteille. Chacun a un jour écouté sa voix profonde et rocailleuse haranguer son public avec des textes insolents, iconoclastes et drôles.

Cet auteur interprète n'a jamais cessé de dénoncer les paradoxes de notre monde, de démonter la mécanique sociale et de nous offrir sa philosophie, voire sa métaphysique, dans la plus belle langue qui soit, en vers, s'il vous plaît, 8 et 12 pieds en alternance.

« Tout y passe, bien qu'à proprement parler, on n'y apprenne rien, si ce n'est que quel-qu'un, quelque part, peut penser et faire comprendre des choses pareilles sans que le ciel lui tombe sur la tête. » (Romain Bouteille)

Tout un programme...

## ACCUEIL DES ENFANTS pendant les vacances

L'Accueil, organisé par l'Association 1001 Pattes, vous informe de son ouverture pendant les prochaines vacances scolaires de Pâques et au mois de juillet.

Il vous propose un accueil à la journée ou à la demi-journée.

Tous les enfants sont les bienvenus.

Pour plus d'informations, contactez-nous au 02.47.45.48.74.

# AGENDA DES MANIFESTATIONS

- **29 février à 20 h 30** : Spectacle « Les Zogust » organisé par Extravague à la salle du Club des Jeunes
- **8 mars à 12 h 30** : repas organisé par l'ASV à la salle polyvalente - Contacter Serge OUVRARD ou Michel HOUET
- **14 mars à 20 h 00** : Soirée Loto organisée par le Comité des Fêtes à la salle polyvalente
- **15 mars à 20 h 30** : Soirée Poker à la salle du Club des Jeunes
- **15 mars à 20 h 30** : Repas-spectacle « Désiré et Marguerite » organisé par la Coterie du Noble Osier à la salle polyvalente
- **13 avril** : Parcours d'orientation organisé par le Club des Jeunes
- **25 avril** : Concours de belote organisé par Le Temps de Vivre
- **22 mars à 20 h 30** : Romain Bouteille à la salle polyvalente
- **29 mars** : Dîner dansant de l'ESV à la salle polyvalente
- **17 et 18 mai** : Fête de la Pèlerie
- **24 mai** : Randonnée gourmande nocturne organisée par le Club des Jeunes

La passion pour l'écriture, Mélina ROY l'a depuis qu'elle sait tenir un crayon. Elle a décidé de compiler quelques fragments de vie dans un recueil de poèmes, intitulé « **Lignes de Vie** », publié aux éditions « Le Cercle des Auteurs ».

On y retrouve les joies d'une enfance heureuse, les prises de conscience de l'adolescence, puis les « gamelles » d'une vie d'adulte.

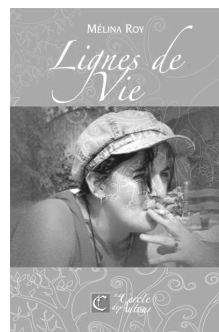
Ce livre est disponible sur plusieurs points de vente, dont l'épicerie de Villaines.

Vous pouvez aussi contacter Mélina par mail :

[melina.roy@orange.fr](mailto:melina.roy@orange.fr)

ou consulter son site :

<http://www.e-monsite.com/lignesdevie>.



*Diffusion par l'association « **Infos Troglos** » régie par la loi du 01 juillet 1901*

**Siège social** : La Peyrière - 37190 Villaines-les-Rochers

**Comité de rédaction de la lettre « Infos Troglos »** : Marie-Annette BERGEOT - Pierre BOUILLANT - Marie-Paule CAILLET - Cyril DUVERT - Jacqueline JOUBERT - Roselyne RECOLLON - Josette PINET - Chantal VANLERBERGHE

**Composition** : Jacqueline JOUBERT

**Contact** : téléphone et fax au 02 47 45 45 07 ou e-mail [infostroglos@wanadoo.fr](mailto:infostroglos@wanadoo.fr)

**Document imprimé par nos soins - Merci de ne pas le jeter sur la voie publique.**